



COMPTE-RENDU CAP N°2 17 JUIN 2019

Nous étions convoqués ce jour en deuxième instance suite au boycott consécutif à l'envahissement de la CAPL du 13 juin dernier par des agents de la cité.

Suite à la lecture de la liminaire intersyndicale (solidaires/CGT/FO) ci jointe, le directeur a répondu sur quelques points : projet de la géographie revisitée « volontairement » retardée et sur son peu « d'attachement au dialogue social ».

Selon lui ce projet n'est pas prédéfini et « sa marche de manoeuvre est aussi forte que les propositions des agents seront intéressantes » pour affiner la nouvelle carte d'implantation des services.

Si ce projet est censé être effectif au 01/01/2022, il peut encore être évolutif jusqu'en 2025 pour coller au plus près de la carte actuelle. Il comprend un conseil renforcé aux élus (conseillers des collectivités territoriales), un resserrement de compétences au sein des SGC (Services Gestions Comptables) implantés sur 5 sites ; pas de mobilité forcée : travail à distance (on suit sa mission mais pas son emploi et on reste sur sa chaise) ; constitution d'antennes pour la partie fiscale (8 agents minimum en milieu rural et 10 en milieu urbain) ; mise en place du télétravail, qui pour le directeur est une notion novatrice.

Ce dernier s'est engagé à ne pas fermer de trésoreries avant la mise en place du nouveau schéma CAP 2022. Son successeur poursuivra cette réforme et ce projet approuvés par le ministre.

Concernant les services transférés sur d'autres sites, le personnel restera sur sa chaise jusqu'à « évaporation naturelle » (départ en retraite, mutations, etc.). Les prochains recrutements se feront sur les nouveaux sites.

Le réseau va évoluer jusqu'en 2022 avec la création de Maisons France Service (points bleus sur la superbe carte publicitaire 2022).

Pas de chiffres sur la réduction d'effectifs à venir tant que le contrat d'objectifs et de moyens entre la DGFIP et le ministre n'est pas arrêté.

Attention : un délai de séjour de 2 ans, sauf exception, est désormais obligatoire pour toute personne qui participe au mouvement local.

Suite au déroulement de la CAPL B qui n'a pas fait l'objet d'irrégularités particulières, on peut noter :

- 9 postes supprimés entre 2018 et 2019,
- 11 postes toujours vacants, ce qui prive certains collègues de rentrer dans le département :

RAN PERIGUEUX :

TRESORERIE ST ASTIER :1 poste

DIRECTION : 1 poste

SIP : 1 poste

(TRESORERIE PERIGUEUX MUNICIPALE :1 poste gelé)

RAN BERGERAC

TRESORERIE LA FORCE : 2 postes

SIP : 1 poste

RAN SARLAT

TRESORERIE BELVES :1 poste

TRESORERIE MONTIGNAC : 1 poste

TRESORERIE TERRASSON :1 poste

SIE : 1 poste

ANTENNE SDIF :1 poste

RAN RIBERAC

TRESORERIE MONTPON : 1 poste

SIE :1 poste

RAN NONTRON

TRESORERIE THIVIERS :1 poste

L'affectation des ALD C et B n'a pas permis de combler toutes les vacances de postes du département.

La direction nous a informés que lors de la mise en place des nouvelles règles de gestions au 01/01/2020, un mouvement spécifique de régularisation concernera les ALD désirant obtenir une affectation définitive. Ceux en surnombre dans le département ne pourront pas participer au mouvement. La direction attend des précisions, non connues à ce jour, quant à leur situation.

LA CGT a voté contre le mouvement, tous les agents n'ayant pas obtenu satisfaction.

Vos élus et experts :

Isabelle Farnier

Mathieu Papillon

Céline Déchenois